FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS
UNION FÉDÉRALE DES CADRES ET MAÎTRISES

AUX CHEMINOTS
CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 4 novembre 2025

TÉLÉTRAVAIL

QUAND LE CAPITAL VEUT EXPLOITER LES SALARIÉ·E·S JUSQU'À LA NAUSÉE !

En mépris total de la dignité humaine, deux députés de droite en mal de reconnaissance ont fait adopter en commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 31 octobre dernier, deux amendements dans le cadre du PLFSS pour 2026 afin d'autoriser les médecins à prescrire du télétravail à la place d'un arrêt maladie !

L'arrêt maladie est un droit essentiel conquis par les salarié·e·s. Il a pour objectif de protéger la santé de la travailleuse ou du travailleur durant sa convalescence, tout en garantissant le maintien du salaire pendant cette période. Ces amendements dogmatiques soulèvent plusieurs problématiques : **ils traduisent une méfiance à l'égard des salarié·e·s et une défiance envers la légitimité du corps médical, et constituent une attaque frontale contre notre protection sociale ainsi que le droit du travail !**

LE TEMPS DU SOIN N'A PAS À ÊTRE TRANSFORMÉ EN TEMPS DE TRAVAIL !

Sous-entendre qu'un·e salarié·e peut travailler tout en étant malade est injurieux : il remet en cause la probité et l'intégrité des travailleur·euse·s en souffrance et des médecins qui prescrivent les arrêts ! En outre, attaquer les arrêts maladie, c'est attaquer notre salaire socialisé, c'est-à-dire ce que nous finançons collectivement par nos cotisations. La Sécurité sociale, dont nous fêtons cette année les 80 ans, n'est pas une « charge », c'est une richesse ! **Ce projet revient à détourner nos droits pour servir les intérêts patronaux, dans une tentative honteuse de monétisation de la souffrance des salarié·e·s !**

LA SANTÉ DES CHEMINOT·E·S N'EST PAS À VENDRE !

Les ingénieur·e·s, cadres, technicien·ne·s et agent·e·s de maîtrise (Ictam) sont particulièrement concernés : explosion du temps de travail, alourdissement de la charge mentale, déséquilibre vie professionnelle-vie personnelle, stress, sursollicitation par l'employeur pendant les repos et les congés… Les cheminot·e·s n'en peuvent plus ! Mais cette situation n'est pas inéluctable : **rassemblé·e·s et déterminé·e·s, avec l'UFCM-CGT, reprenons la main pour construire un service public ferroviaire à visage humain !**

La CGT et son UFCM revendiquent un nouveau Statut du travail cheminot (NSTC) garantissant la dignité des cheminot·e·s par le biais d'un cadre social, de conditions de travail et de salaires de haut niveau !

LES FEMMES ET LES HOMMES, PAR LEUR FORCE DE TRAVAIL, CRÉENT LES RICHESSES ! LUTTONS POUR QU'ELLES SERVENT LE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE, LA PROTECTION SOCIALE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CHEMINOT·E·S PLUTÔT QUE LES APPÉTITS FINANCIERS DU PATRONAT !

263, rue de Paris - 93515 Montreuil - Tél : 01.55.82.84.40 - coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr